



Premier pas vers un commerce équitable

L'invité

Claude Baehler
Président
de Prométerre



Dans les campagnes de votation, les débats se focalisent parfois à l'excès sur des aspects ne constituant pas l'essence de l'enjeu. Il en va ainsi de l'huile de palme pour l'accord commercial avec l'Indonésie, en votation le 7 mars. Sa portée symbolique et émotionnelle ne doit toutefois pas faire perdre de vue que la partie agricole de cet accord ne représente qu'une toute petite partie du volume d'échanges. Pour le commerce d'exportation en revanche, c'est une formidable opportunité de mieux travailler avec un pays en plein essor.

Mais restons-en néanmoins à l'agriculture. Prométerre, comme l'Union suisse des paysans, soutient ce texte. En effet, au début des négociations, la fédération nationale, avec l'interprofession des producteurs d'oléagineux, avait fixé une ligne rouge à ne pas dépasser, portant sur les volumes d'importations maximaux et sur le mode de production de l'huile de palme.

Ces exigences ont été entendues. Avec l'octroi d'un droit de douane réduit - et non supprimé - pour l'importation annuelle de 12'600 tonnes, on est même loin en dessous. Et puis, il faut le saluer, cette concession tarifaire est pour la première fois liée à une clause exigeant une production durable et certifiée. En outre, l'exigence d'un transport de l'huile de palme uniquement en citernes de 22 tonnes (c'est petit!) est fondamentale pour une traçabilité crédible jusqu'à la plantation. Et l'excédent de coûts engendré est compensé par la réduction tarifaire à la douane.

L'agriculture suisse produit 41% des huiles végétales consommées dans le pays et ne peut couvrir tous les besoins du marché. Il faut donc importer. Les trois quarts proviennent d'Europe, principalement tournesol et olive; le reste, dont l'huile de palme, de plus loin.

Sous pression populaire écologique et nutritive, l'huile de palme a vu ses ventes fortement baisser au profit de l'huile de colza. En dix ans, nous avons diminué de 10'000 tonnes nos importations et augmenté d'autant la production d'huile de colza suisse. Preuve que le consommateur, par ses actes d'achat, a une influence.

«L'accord de partenariat économique n'aura aucune influence sur la production d'oléagineux ici.»

L'accord de partenariat économique n'aura aucune incidence sur la production d'oléagineux ici. La quantité d'huile de palme importée n'augmentera pas d'un seul kilo, seule sa provenance changera. L'Indonésie bénéficiera d'un avantage tarifaire pour autant qu'elle satisfasse aux exigences de durabilité convenues. A contrario, un refus le 7 mars ne diminuerait en rien la quantité d'huile de palme importée en Suisse. Par contre, la possibilité de faire un pas, même modeste, en direction d'un commerce plus durable disparaîtrait. Ainsi le réflexe protectionniste, même s'il se comprend dans le souci de vouloir préserver des filières sous pression comme l'agriculture, ne peut être la seule réponse à cet accord, qu'il faut voir comme une perspective positive pour l'ensemble de l'économie suisse.